

4 bonnes raisons

de verser votre taxe d'apprentissage à l'ASEI

- ✓ Vous partagez les valeurs de l'ASEI et pour vous, « **inclusion** » doit rimer avec « **actions** ».
- ✓ Vous souhaitez aider les jeunes en situation de handicap à **préparer leur avenir professionnel**.
- ✓ Vous voulez permettre aux travailleurs handicapés de se réaliser et de **progresser dans leur métier**.
- ✓ Vous êtes décidé à faire de cette obligation fiscale **une action concrète en faveur des publics fragilisés**.

Comment verser votre taxe d'apprentissage en 2023 ?

Cette année le mode de collecte change !

C'est via la plateforme SOLTéA que vous pourrez affecter directement le solde de votre taxe à l'un de nos 12 centres habilités.

Rdv du 25 mai au 7 septembre

➔ sur la plateforme SOLTéA de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).



La mission de l'ASEI est centrée sur l'accompagnement de la personne et dans la construction de son projet de vie.



Un accès au savoir et à l'insertion professionnelle.



Des formations de qualité et des compétences concrètes.



Un parcours adapté à chacun avec des professionnels qualifiés.

ASEI
Agissons pour l'inclusion

Siège social ASEI
4 avenue de l'Europe
31520 Ramonville Saint-Agne
t. 05 62 19 30 30
m. asei@asei.asso.fr

ASEI
Agissons pour l'inclusion

TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

Faites une action porteuse de sens

Votre taxe d'apprentissage donne un avenir professionnel aux personnes en situation de handicap que nous accompagnons.

Création : Pôle communication ASEI - ©Photos : ASEI - avril 2023

asei.asso.fr





des BÉNÉFICES CONCRETS !



Le Centre Roland Chavance propose aux jeunes des ateliers qualifiants dans les domaines de la restauration et du service, de la maçonnerie, de la menuiserie, des espaces verts, de l'entretien des locaux. Aussi, l'achat de matériels performants est indispensable à leur qualification. En 2022, la taxe d'apprentissage a permis l'achat de tracteurs, de taille-haies, de souffleurs mais aussi de matériel professionnel de la restauration. Elle permet également de financer des qualifications complémentaires, comme les CACES (certificats de qualification à la conduite d'engins). Tous ces achats améliorent la qualité de nos accompagnements et contribuent à promouvoir nos savoir-faire et ceux des jeunes. »

Pascal CHASSERIAUD,
directeur du Centre ASEI Roland Chavance - 65

Nos centres agréés



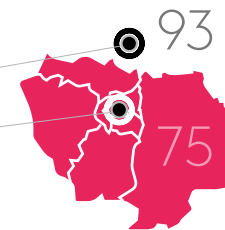
Pôle d'inclusion professionnelle

ESAT Les Beaux Arts - SAS Bernard Wybo

EME du Luxembourg

Institut médico-éducatif

↳ n° UAI : 0752963N



ÎLE-DE-FRANCE



Centre Roland Chavance

IME - Institut médico-éducatif avec section professionnelle

↳ n° UAI : 0650622Y



ESAT CAMADOC

Établissement et services d'accompagnement par le travail



ESAT Caramantis

Établissement et services d'accompagnement par le travail



CMPro Bellevue

IME - Institut médico-éducatif avec section professionnelle

↳ n° UAI : 0810843B



ESAT Saint-Raphaël

Établissement et services d'accompagnement par le travail



DITEP le Chemin

Dispositif intégré des Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques



ESAT Le Garric

Établissement et services d'accompagnement par le travail



DITEP le Comminges

Dispositif intégré des Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques

↳ n° UAI : 0310269Z



Centre pour une Scolarité Inclusive Jean Lagarde

Centre spécialisé d'enseignement secondaire

↳ n° UAI : 0310087B



Centre PHILIAE

IEM - Institut d'éducation motrice

↳ n° UAI : 0311921V



L'apprentissage à l'ASEI



+ de **1500 bénéficiaires**
parmi les 10.000 personnes accompagnées chaque année



dans l'un de nos **106 établissements** et services



sur **12 lieux de formations**
répartis sur 6 départements